

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mai 2019

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1974)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 263

présenté par
Mme Oppelt et Mme El Hairy

ARTICLE 1ER A**RAPPORT ANNEXÉ**

Compléter l'alinéa 46 par les deux phrases suivantes :

« Dans ce contexte, la gare de Massy TGV est reliée à l'aéroport d'Orly en 2027. En outre, l'État accompagne, à partir de la période 2023-2027, les études du projet de gare TGV Orly – Pont de Rungis qui serait interconnectée avec le Grand Paris Express. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le 8 février 2019 a eu lieu la signature du contrat d'avenir des Pays de la Loire entre M. le Premier ministre et Mme Christelle Morançais, présidente du Conseil régional des Pays de la Loire.

Ce contrat d'avenir fixe deux objectifs :

- Renforcer l'attractivité et l'accessibilité de la Région des Pays de la Loire en développant les mobilités et les infrastructures de transport ;
- Se projeter vers l'avenir en incluant dans chaque projet le défi de la transition numérique, le défi de l'économie de la connaissance et le défi de la transition écologique.

Ainsi, la première partie de ce contrat, consacrée à l'amélioration des mobilités, comprend 21 projets dont celui de développer à long terme l'accès ferroviaire à Paris et à ses aéroports.

Cet amendement permet de soulever l'importance de la connexion des gares de Massy TGV et de TGV Orly.